

Premier degré

- 1- Développement insuffisant du bilinguisme français / occitan dans l'ensemble de l'académie

Celle-ci est loin de rattraper son retard avec les académies voisines ; à l'intérieur même de l'Académie, l'écart avec le maillage en sites bilingues catalan / français ne cesse de se creuser.

- 2- Manque de cohérence dans la logique de cycle 3 réaffirmée par les nouveaux programmes

- Les exemples de Mireval¹ et de Saint-Privat des Vieux² ont été évoqués à propos de la situation en collège.

- Le fléchage des postes, l'implantation des cursus doivent être préparés en amont, dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue prévue par les textes (dont la récente Loi d'orientation pour l'école³). L'exemple du site de Fleury d'Aude, où un projet d'implantation de site bilingue avait été évoqué lors du CALR de juillet 2014, sans aucun suivi, est symptomatique d'une occasion manquée...

3- Une mesure très grave a été prise dans le Gard : l'annulation du rassemblement départemental fin 2015-2016

Ce rassemblement devait être l'aboutissement et la concrétisation d'une année de travail pour toutes les classes participant au Projet Académique. Or, la pédagogie actionnelle qui est déclinée dans le projet pédagogique n'a de sens que si les tâches finales qui donnent sens à la progression de toute l'année peuvent être réalisées en fin d'année (dans les domaines du théâtre, du chant, de la danse, des échanges culturels et linguistiques...).

¹ Alors qu'un cursus bilingue y est installé dès la maternelle, le collège de secteur de Villeneuve-les-Maguelone ne permet qu'aux seuls élèves de 6^e de recevoir un enseignement de la langue, réduit à 1h hebdomadaire, et un enseignement de DNL Histoire-Géographie en occitan à raison de 2h ou 3h hebdomadaires. Sur le cycle 4, ne sont offertes que les 3h de DNL, sans enseignement de langue. Ce qui entraîne des abandons en cours de cursus (ou des départs dans le privé) et des difficultés à valoriser le cursus auprès des familles.

² Les élèves, qui ont suivi un cursus bilingue en élémentaire, ne peuvent plus le poursuivre au collège de rattachement depuis 2015.

³<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id> : Voir, dans le rapport annexé, la mention suivante, au § « Une langue vivante dès le cours préparatoire » : « Il sera instauré un enseignement en langues vivantes dès le début de la scolarité obligatoire. Dans les académies concernées, l'apprentissage complémentaire d'une langue régionale sera favorisé et le bilinguisme français-langue régionale sera encouragé dès la maternelle. »

Le courrier du CREO à ce sujet⁴ n'a pas reçu de réponse.

4- Séparation des effectifs monolingues et bilingues (Français catalan) dans les PO.

D'une manière générale, cette mesure a permis de répondre de manière plus juste aux besoins du terrain.

5- Manque de clarté quant à l'inscription des élèves bilingues (FR/CAT) en maternelle

Les effectifs bilingues en maternelle ne cessent d'augmenter, sans ouverture de classe bilingue pour autant. Ce qui amène à des situations compliquées : devoir retarder l'inscription en bilingue de certains enfants. De plus les effectifs de petite section ayant demandé de suivre le cursus bilingue dès l'inscription ne sont pas pris en compte pour une ouverture. (ça a été le cas à Céret et Argelès sur mer).

Or le BOEN n°33 du 13 septembre 2001 indique que « « la précocité à l'entrée dans le cursus d'enseignement bilingue constitue un facteur important de réussite pour permettre aux élèves de bénéficier des apports intellectuels, éducatifs, linguistiques et culturels du bilinguisme... »

« l'enseignement bilingue à parité horaire commence à l'école maternelle, dès la petite ou la moyenne section, et se poursuit à l'école élémentaire... »

⁴ En ligne sur notre site : http://www.felco-creo.org/mdoc/detail_fr.php?categ=recteur&id=1781

La situation dans le second degré

D'une manière générale, les enquêtes menées par le CREO, ou les retours des collègues entendus lors de tel ou tel rassemblement montrent un grand désarroi et souvent une réelle souffrance. Il apparaît évident que la situation de notre enseignement est, encore plus qu'auparavant, soumise aux aléas des décisions de terrain, plus souvent vécues comme autoritaires que découlant de la démocratie d'établissement. Cette situation est d'autant plus difficile que les collègues affectés sur plusieurs établissements ont du mal à faire reconnaître leur enseignement dans tous les lieux où ils exercent.

La complexité des dispositifs prévus (Enseignements pratiques interdisciplinaires - EPI, Enseignement de compléments - EC...) et la mauvaise lisibilité des cursus, entraînent un sentiment d'insécurité y compris de la part des chefs d'établissement.

Dans les documents fournis pour ce CALR, les EPI n'apparaissent pas, alors que plusieurs collègues en organisent. L'absence de cette mention met en évidence la non-lisibilité et la fragilité de ces dispositifs.

Par ailleurs, l'enseignement optionnel n'apparaît que comme EC (enseignement de complément, qui ne peut débuter qu'en 5^{ème}) alors que l'option peut commencer en 6^{ème} comme l'affirme la circulaire NOR : MENE1515506C circulaire n° 2015 - 106 du 30 - 6 - 2015⁵.

La situation à la rentrée 2016 montre une perte effective de sites où l'occitan était enseigné, parfois avec des effectifs tout à fait respectables : collèges de Limoux, de Trèbes, Lansargues, Saint-Chinian et Rostand Nîmes,.

Plus précisément en lien avec le CALR, une fois de plus nous constatons

- le non-respect des textes : **le CALR n'a pas été consulté sur le projet de carte des langues** (Cf. **La carte des langues vivantes, NOR : MENE1524876C, circulaire n° 2015-173 du 20-10-2015 - MENESR - DGESCO MAF 1)**

« Afin de garantir leur pleine prise en compte, le conseil académique des langues régionales sera consulté sur le projet de carte pour veiller à la place des enseignements de langues et cultures régionales dans les académies concernées et à la diversité de leur mode d'enseignement dans le cadre de l'élaboration d'un plan pluriannuel de développement. »⁶

⁵ « Les sections bilingues de langue régionale, les dispositifs bi-langues de continuité en classe de sixième et les enseignements d'initiation et de sensibilisation en classe de sixième sont par conséquent maintenus. ».

⁶ http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94580

- Le non-respect de la cohérence des parcours par bassin⁷. Quelques exemples :

Dans le Gard

- Sur le secteur de St Privat, les élèves, qui ont suivi un cursus bilingue en élémentaire, ne peuvent plus, depuis 2015, le poursuivre au collège de rattachement.
- Le lycée de Milhaud ne propose pas l'enseignement de l'occitan pourtant implanté dans 4 collèges de son secteur sur 5 (Vergèze, Vauvert, Saint-Gilles et Aigues-Mortes)

Dans l'Hérault

Alors qu'un cursus bilingue est installé à Mireval dès la maternelle, le collège de secteur (Villeneuve-les-Maguelone) ne permet qu'aux seuls élèves de 6^e de recevoir un enseignement de la langue, réduit à 1h hebdomadaire, et un enseignement de DNL Histoire-Géographie en occitan à raison de 2h ou 3h hebdomadaires. Sur le cycle 4, ne sont offertes que les 3h de DNL, sans enseignement de langue.

- **L'absence de recours pour les familles lorsque l'établissement de secteur ne propose pas cet enseignement.**

La demande de la continuité d'un cursus « Langue Régionale » n'étant pas un motif dérogatoire, les familles gardoises n'habitant pas le secteur du lycée Daudet ne peuvent pas par exemple inscrire leur enfant dans le cursus d'occitan proposé par ce lycée.

- **Pire, les fausses informations données aux familles :** sur Nîmes, les services de l'Inspection du Gard annoncent que seul le Lycée Camus propose l'occitan et que le Lycée Daudet ne le propose plus alors que c'est le contraire...

En bref, les échos du terrain nous font craindre des conséquences brutales de la réforme pour les effectifs d'élèves étudiant l'occitan, comme cela avait été le cas, en son temps, de la réforme des lycées dont les dégâts apparaissent au grand jour : **à la rentrée 2015, seuls 1337 élèves étudiaient une langue régionale comme LV2 de la 4^{ème} à la terminale, selon la DEPP⁸**

⁷ « À partir d'un état des lieux de l'enseignement des langues au niveau académique, la commission veille à la continuité du parcours linguistique tout au long du cursus des élèves, quelle que soit la filière choisie »

⁸ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf p. 119.

Conditions de travail - recrutement, affectation et formation des maîtres

1- Dans le second degré, un déficit dramatique d'enseignants – des conditions de travail aggravées

Nous sommes passés de 56 enseignants au début des années 2000, à 38 en 2016 dont seulement 30 professeurs certifiés.

Alors que la mise au concours national du CAPES mettait chaque année, sur le terrain, de 15 à 20 enseignants nouveaux qui venaient compléter et peu à peu remplacer les enseignants d'autres disciplines dont le service était complété en occitan, le tarissement des recrutements et les départs à la retraite ont réduit les effectifs des maîtres, aggravant du même coup leurs conditions d'enseignement et suscitant découragements voire démissions et changements de discipline.

L'aggravation des conditions de travail des collègues va à l'encontre de l'injonction qui leur est faite construire des projets pédagogiques, dans lesquels ils sont pourtant engagés, sans avoir pour cela attendu les réformes en cours. Rappelons que la tradition des projets pédagogiques occitans, dans notre académie, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, existe depuis 1982.

Autre frein, la suppression, à partir de la rentrée 2012, du demi-poste affecté à l'animation pédagogique en occitan.

Nous savons que la définition, par le Ministère, du nombre de postes aux concours dépend en grande partie des besoins signalés par les rectorats. Il nous paraît indispensable que remonte de votre part, Madame le Recteur, un état de la pénurie où se trouve notre académie (38 postes pour l'ensemble des établissements du second degré) et, par conséquent une demande d'affectation d'entrants nouveaux suite à l'obtention des concours. En ce sens, nous avons apprécié, à la rentrée 2016, que le solde entrants (2) / sortant (1) soit positif. Il nous semble cependant indispensable que cet effort soit poursuivi et amplifié.

2- La formation des maîtres du 1^{er} degré

- Formation au concours de professeur des écoles spécial langues régionales

Elle s'effectue à Carcassonne et s'avère globalement très performante. Elle montre cependant plusieurs limites dont certaines pointées lors du choix du lieu :

- Celui-ci s'avère excentré par rapport à l'académie et rebute les candidats de l'autre extrémité de celle-ci. On peut le regretter mais c'est un fait
 - Le site est éloigné de l'Université alors qu'une collaboration ESPE / UPV s'avère très fructueuse pour la préparation au CAPES
 - La formation attire des candidats toulousains qui regagnent souvent leur académie après réussite au concours.
 - Plus globalement, les baisses des effectifs en lycée (en occitan comme dans la plupart des LVR, anglais et espagnol exceptés) a diminué les viviers, d'abord à l'Université, puis à l'ESPE.
- **Cette formation ne couvre pas tous les besoins, notamment en Lozère**

Le problème géographique que nous venons de rappeler s'ajoute à la disparition de dispositifs plus légers qui existaient avant 2007

Depuis lors, les unités de formation des enseignants n'intègrent plus dans leur maquette des modules d'enseignement de langue et culture régionales.

Des unités d'enseignements portent sur la didactique des Langues Vivantes. La didactique des LVR est intégrée dans la didactique des LVE et en perd dès lors sa spécificité.

Cette formation ne permet pas aux futurs enseignants d'enseigner la langue et la culture régionales de façon efficace et professionnelle.

Dans les départements de l'académie de Montpellier, la majorité des jeunes enseignants n'ont pas ou ont peu de connaissances linguistiques et culturelles en occitan.

Dans certains départements ruraux considérés comme peu attractifs, il faut compter sur les locuteurs natifs, or ces personnes ressources sont de moins en moins nombreuses. Et pourtant... en Lozère, par exemple, près de 50% des élèves reçoivent un enseignement de ou en langue et culture occitane et l'environnement sociolinguistique est largement coloré de culture occitane. Cet environnement des élèves n'est pas pris en compte par les établissements de formation des professeurs des Écoles.

Ceci conduit à renforcer les inégalités territoriales : en effet les enseignants issus du CRPE spécifique ne viennent pas ou ne viennent que peu en Lozère, ce qui oblige à rechercher les personnes compétentes en langue sur le département, mais qui n'ont aucune formation bilingue.

Cette situation pèse sur la consolidation et le développement des sites bilingues de ce département pionnier (mouvement juin 2016) et sur la pérennité de certains postes. Par exemple : le poste de TR ZIL, fléché occitan, est occupé depuis plusieurs années par des enseignants qui n'ont aucune qualification dans le domaine bilingue (langue et didactique). Les remplacements – même de longue durée - sont alors faits en langue française. Le bilinguisme à parité horaire n'est alors pas respecté.

Aussi pour permettre la continuité des enseignements en LVR : initiation-sensibilisation-/ langue vivante, serait-il souhaitable qu'un enseignement des LVR soit présent dans les ESPE/FDE de l'ensemble des départements de l'académie de Montpellier.

Cette demande a été déjà faite en vain, à plusieurs reprises auprès de la directrice du site de Mende, pour essayer d'impulser cet enseignement. Nous nous adressons désormais au directeur de l'ESPE de l'Académie de Montpellier.